



Référence : CU 2022/119(A)/DTA/CEB/CSS

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente ses compliments à la [...] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer à la **treizième session du Groupe d'examen de l'application**, qui se tiendra **dans la salle des conseils B/M1 du bâtiment M** du Centre international de Vienne, à Vienne (Autriche), **du 13 au 17 juin 2022**.

Le Groupe d'examen de l'application, créé par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/1, intitulée « Mécanisme d'examen », est un groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous l'autorité de la Conférence et lui faisant rapport. Il supervise le déroulement du processus d'examen afin de recenser les problèmes et les bonnes pratiques, et d'envisager l'assistance technique nécessaire pour assurer la bonne application de la Convention.

Le projet d'organisation des travaux de la treizième session (annexé à la présente note) a été établi conformément aux instructions figurant dans le plan de travail des organes subsidiaires de la Conférence, de sorte que le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption puisse participer à l'examen des points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour. Par ailleurs, l'orientation thématique de la session sera sur les chapitres II (Mesures préventives) et III (Incrimination, détection et répression) de la Convention.

La documentation de la session, comprenant notamment l'ordre du jour provisoire annoté et l'organisation des travaux, sera disponible en ligne dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies aux adresses suivantes :

<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/IRG/session13.html>

ou

<http://myconference.unov.org>

[...]

Sous réserve de l'évolution de la situation relative à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est actuellement prévu que cette session se tienne en présentiel. Les membres des délégations inscrits pourront suivre les débats en ligne sur la plateforme Interprefy, mais ils n'auront que des possibilités très limitées de faire des déclarations à distance. Pour faciliter le travail des interprètes, seules 30 minutes seront réservées aux déclarations en ligne au cours de chaque séance de trois heures. Ainsi, pour aider les interprètes et éviter les problèmes techniques, le Gouvernement est encouragé à faire en sorte, dans la mesure du possible, que les déclarations soient prononcées par les représentantes ou représentants présents dans la salle des conseils. Les délégations sont également encouragées à communiquer une version écrite des déclarations nationales générales (en envoyant à l'adresse uncac@un.org un courrier électronique ayant pour objet « 13th IRG National statement – [nom du pays] »), afin que celles-ci soient publiées dans une section prévue à cet effet sur le site Web de la session (<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/IRG/session13.html>). Des informations plus détaillées sur les modalités d'organisation de la session seront disponibles sur le même site.

L'inscription des participantes et participants est ouverte ; elle se fera au moyen du système INDICO, accessible par le lien suivant :

<https://www.unodc.org/unodc/corruption/registration/june-2022-uncac-meetings/>

Le Gouvernement est informé qu'une note verbale officielle doit être téléchargée dans le système INDICO, ainsi que les informations requises pour chaque membre de la délégation (nom, titre, adresse électronique individuelle, participation en présentiel ou en ligne). Le secrétariat n'approuvera les demandes d'inscription qu'après les avoir confrontées à la note verbale officielle téléchargée sur la plateforme INDICO. Le Gouvernement est prié de bien vouloir communiquer la note verbale aux personnes désignées pour le représenter, afin que celles-ci puissent terminer leur inscription dès que possible et le **8 juin 2022** au plus tard, le respect de ce délai devant permettre au secrétariat d'achever tous les préparatifs techniques de la réunion. Le secrétariat ne sera malheureusement pas en mesure de donner suite aux demandes d'inscription après cette date.

Le Groupe d'examen de l'application à sa treizième session et le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption à sa treizième réunion doivent tenir des **réunions conjointes** sur des questions thématiques et d'assistance technique (Réf. : CU 2022/121(A)/DTA/CEB/ISS). Compte tenu de ces réunions conjointes et pour des raisons techniques, **le Gouvernement est prié de n'émettre qu'une seule note verbale, où sera indiquée la composition de sa délégation pour les deux réunions.** Les réunions conjointes sont traitées comme une seule manifestation dans INDICO.

Le secrétariat continuera de suivre la situation liée à la pandémie de COVID-19 ; il communiquera en temps utile aux personnes inscrites des informations à jour, qu'il affichera également sur le site Web de la session, si des changements doivent être apportés aux dispositions décrites ci-dessus et si l'accès au Centre international de Vienne doit être restreint.

Le 6 mai 2022